



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00091

Numéro SIREN : 480 601 822

Nom ou dénomination : 2 TEMPS - 4 TEMPS

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2017 sous le numéro de dépôt 4742

2 TEMPS 4 TEMPS
SAS au capital de 220.000,00 Euros
Parc d'Activités "La Delle du Clos Neuf"
DEMOUVILLE (Calvados)
R.C.S. : CAEN 480 601 822

PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 31 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le trente-et-un juillet, à 17 heures, au siège social,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle et extraordinaire, sur la convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel GODFROY, représentant de la société « HOLDING G.L.B », Président.

Madame Brigitte GODFROY est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents possèdent ou représentent 21634 actions sur les 21634 actions composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

- Les copies et les récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux associés;
- La feuille de présence de l'assemblée signée par les membres du bureau;
- Le rapport de gestion du Président auquel sont annexés les documents prescrits par la loi et notamment les comptes annuels, leurs annexes;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société à la date de clôture de l'exercice ;
- Le texte de résolutions proposées par le Président.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport du Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 Janvier 2017;
- Rapport spécial du Président sur les opérations visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce;
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe; Quitus au Président;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

II- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Opportunité d'une dissolution anticipée pour cause de perte réduisant les capitaux propres de la société à moins de la moitié du capital social.

Puis il donne lecture du rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice et des documents annexés à ce rapport.

Puis le Président déclare la discussion ouverte :

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice et que les conventions conclues antérieurement et d'ores et déjà approuvées, se sont poursuivies.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEMERESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur les comptes et la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 Janvier 2017, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et donne quitus de son mandat, pour l'exercice écoulé, au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, approuvant la proposition du Président, décide de reporter à nouveau le déficit de l'exercice s'élevant à -43.909,88 Euros, en vue de l'amortir par des bénéfices ultérieurs.

Au titre des trois derniers exercices, il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

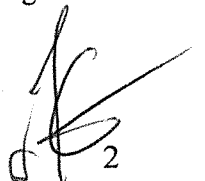
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, il est passé à l'assemblée générale extraordinaire.

LG

LG


2

Le président constate qu'aucun associé n'a quitté la séance et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Puis le Président lit à l'assemblée la partie de son rapport se rapportant à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Le président ouvre la discussion.

Diverses observations et précisions sont échangées et plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution suivante :

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir constaté que le bilan de la société qui vient d'être approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle fait apparaître un actif net inférieur à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code du Commerce et aux stipulations des statuts de la société, décide qu'il n'y a pas lieu, nonobstant cette perte, de prononcer la dissolution de la société.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité prescrites par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président,
La société « HOLDING G.L.B »
Représentée par M. Lionel GODFROY

Le Secrétaire,
Madame Brigitte GODFROY

Copie certifiée conforme

